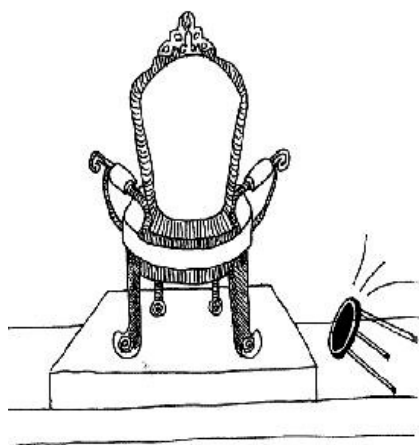


WANTED

N°2 suite...

Après le carré magique¹, le triangle infernal² ???



Deux mois sans directeur et la question est sur toutes les lèvres : Qui succédera à Alain SAISON ?

Pique nique-douille, c'est qui l'andouille, mais comme le roi et la reine ne le veulent pas, ce ne sera pas toi !

C'est peut-être à ce petit jeu que sont désignés les n°1 des départements car pour tout dire, les règles des CAPN N °1 sont pour le moins opaques ...

Maintenant que la fumée blanche est sortie du conclave, nous pouvons vous l'annoncer, la Direction Générale a désigné un nouveau directeur pour notre direction départementale. Il s'agit de **Monsieur Pierre MATHIEU** qui est actuellement n°1 dans le département du Maine et Loire (49). Précédemment, il était Directeur des Services Fiscaux (encore un !) en Moselle.

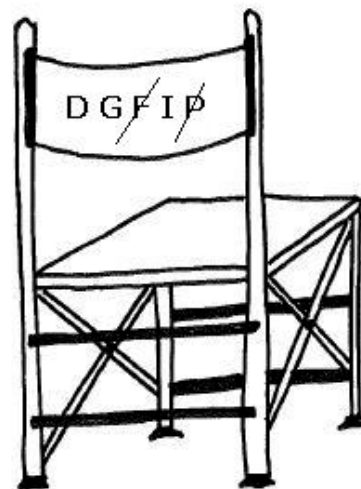
Avant de lui souhaiter la bienvenue, nous allons brièvement lui présenter la DDFiP 62 où plutôt la DSF fusionnée, comme la surnomme nos voisins, avec un air moqueur non dissimulé et ils ont bien raison !

Mais pourquoi donc ont-ils raison ??

Avant tout, n'y voyez pas une volonté de notre part d'opposer les filières entre elles. Cependant, nous ne serons pas non plus solidaires d'une vassalisation d'une filière à une autre, d'autres s'en chargent... Or, la fusion devait se faire sur le mode gagnant-gagnant, et nous dénonçons ici qu'elle est perdante pour tous les agents de la filière fiscale et de la filière gestion publique... beaucoup moins pour certains cadres supérieurs !

Par ailleurs, à **FO** nous sommes convaincus que la compétence n'est pas question de filière, mais bien d'ouverture d'esprit et d'intérêt à l'autre !!! L'expérience nous prouve que certains cadres en sont parfaitement dotés, d'autres n'ont qu'un grade et souvent de beaux discours ... Nous attendrons donc les actes.

Ensuite, il nous faut effectuer un état des lieux de notre direction depuis la fatidique date de la fusion DGI/DGCP, afin de mieux comprendre pourquoi notre chère (et coûteuse: 5 AGFiP !) DDFiP62 est la risée de ses voisins qui la surnomment la DSF Fusionnée... Car depuis le début de la fusion en 2009, notre direction n'a eu de cesse de se DGiizer... à croire que certains (trop ?) en rêvent pour vous ...



FO DGFIP62 DDFiP du Pas de Calais
5 rue du Docteur Brassart SP15 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

Les ch'tites z'inFOs du 62

Le petit journal de FO-DGFIP62

Quelques preuves : avec 5 AGFiP (4 à compter du 1/9/2015 et peut-être même 3), la DDFiP62 a vu passer quelques têtes différentes, jugez plutôt :

- ⇒ 6 issus de la Filière Fiscale : JC, AS, JM, MHG, BD, AA
- ⇒ 3 issus de la Filière GP : JPB, CV, CH

L'organigramme actuel est ainsi composé :

- ⇒ 3 AGFiP, 2 de la FF et 1 (parti faire la pluie et le beau temps à Météo France) de la GP
- ⇒ 4 AFiP, 1 de la FF et 3 de la GP (1 en RF)
- ⇒ 8 AFIPA, 7 de la FF et 1 de la GP

soit sur 15 cadres (parfois très) supérieurs qui composent cette armée de barreaux soviéto-mexicaine³, 10 sont issus de la FF et 5 de la GP ! Pour information, les ETP de la DGFIP avant la fusion étaient : DGI 74 775 DGCP 53 468 (Source : Cour des Comptes) soit un rapport de 1,39.

A juste raison, certains se sentiront DGizés...

Enfin et qui plus est, la future organisation des DDFiP ne devrait plus reposer que sur 3 AGFiP : un N°1, un N°2 chargé de suppléer le N°1 et responsable des ressources, et un N°2 bis chargé du pôle métiers, les pôles FF et GP disparaissant. La Direction Générale pourra donc au passage profiter pour supprimer un AGFiP supplémentaire afin de « coller » à sa future organisation voulue ...

Avec un N°1, une troisième fois de suite issu de la filière fiscale, la DDFiP62 est en parfaite configuration avec son surnom mérité depuis plusieurs années: **la DSF62 fusionnée !**



La boucle est bouclée et la DDFiP62 DGizée !

¹ Le carré magique fait référence aux organigrammes des directions locales avec 4 « têtes » : 1 N°1 et 3 chefs de pôle.

² Le triangle infernal est l'expression imagée désignant les 3 acteurs d'une relation de harcèlement avec :

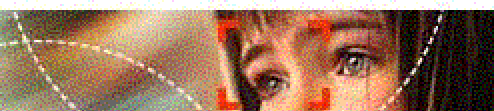
- ⇒ le bourreau (le N°1 qui applique aveuglément la politique de la DG)
- ⇒ la victime (le Chef des ressources à qui on retire des budgets et des emplois)
- ⇒ le sauveur (le Chef du pôle métiers qui simplifie à outrance et applique une démarche stratégique chargée de vous faire prendre des vessies pour des lanternes ...)

³ La fusion a créé une véritable armée de barreaux soviéto - mexicaine :

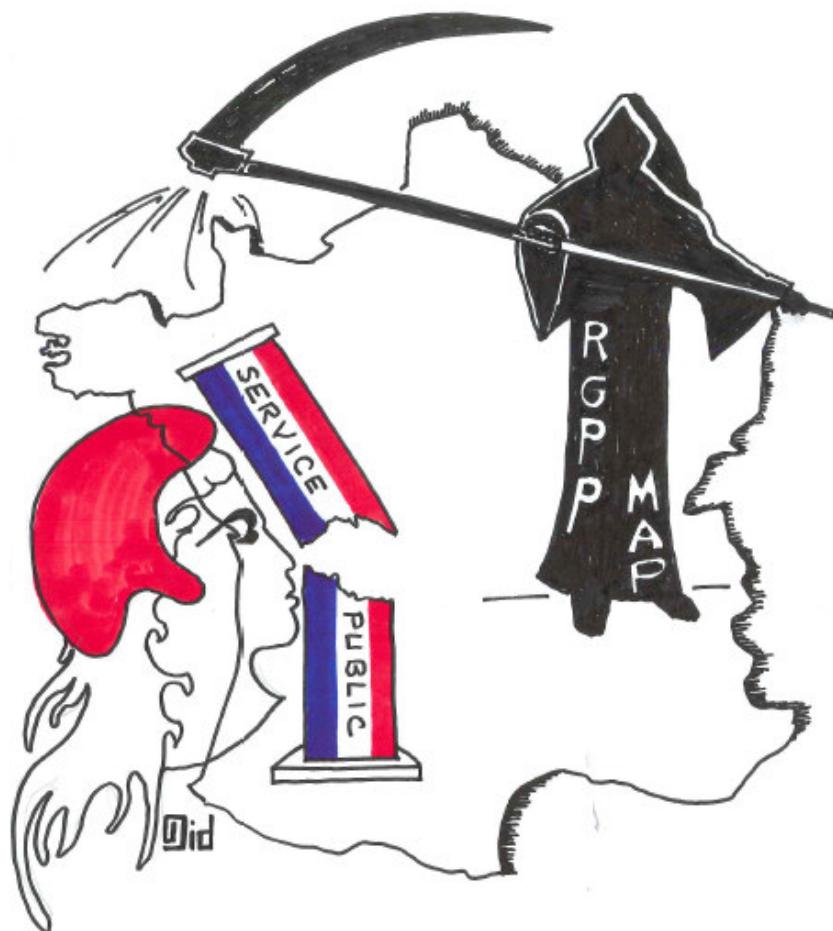
- ⇒ De barreaux car elle a vu arriver massivement des personnels d'encadrement supérieurs
- ⇒ Soviétique car à l'intérieur de cette DDFiP tout le monde surveille tout le monde...
- ⇒ Et mexicaine car il y a tellement de monde dans l'état major donnant des ordres que les agents se demandent quelles consignes respecter, et qui exécutera le travail, une fois les commandes des uns et des autres reçues!



FORCE OUVRIÈRE
www.force-ouvriere.fr **FO**
la force syndicale



La DGFiP est formidable !!!



L'article 40 de la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises constituerait « un élément protecteur de la responsabilité des acteurs de la gestion publique (gestionnaires et comptables publics) ».

Voici une jolie introduction pour présenter cette nouvelle loi qui intronise le tiers privé comme organisme pouvant encaisser et dépenser pour le compte de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Ce sont tout simplement les prérogatives du comptable public qui lui sont enlevées.

Autre assurance, cette loi va permettre de « cantonner les domaines susceptibles d'être couverts par une convention de mandat »..... et la liste est longue..... il serait plus simple de préciser les domaines non couverts par une convention de mandat !

POUR FORCE OUVRIERE
LE SERVICE PUBLIC
C'EST LA REPUBLIQUE
« LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE EST UN
FONDEMENT DE LA REPUBLIQUE » JEAN CLAUDE MAILLY

Enfin, ces nouvelles pratiques sont présentées comme encadrées :

- Un avis conforme obligatoire du comptable public pour chaque convention de mandat ;
- Un contrôle par le comptable public des opérations du tiers intégrées dans les comptes de l'organisme public.

Les contours des futures tâches du comptable public se dessinent-ils avant sa disparition pure et simple ?

Et le service public dans tout cela ? Pas une fois cité dans la présentation sur Ulysse du 16-01-15...

La DGFiP est fort minable ???



Rejoignez-nous,
ADHÉREZ !

Les ch'tites z'in**FO**s du **62**

Le petit journal de FO-DGFiP62



« *Moi, je veux mourir sur scène...* »



Les objectifs des acteurs du contrôle fiscal sont tombés et en augmentation pour beaucoup...

Explications : on ne tient plus compte des situations particulières !

Ainsi la collègue enceinte qui sera en congé maternité cette année verra son programme allégé de ... **0** affaire !

Les autres motifs ne sont pas plus pris en compte. Pas de décharge donc pour les vérificateurs « ACListes », pourtant considérés comme experts des comptabilités informatisées depuis le 1er janvier 2014 et notamment chargés d'aider leurs collègues ...

Mais, revenons à la collègue qui a la chance d'attendre un heureux événement.

Chacun sait son professionnalisme, chacun sait qu'elle aura la conscience professionnelle pour laisser en son absence une situation saine afin de ne pas se reposer sur ses collègues.

Elle sera pourtant absente du service une bonne partie de l'année. Légalement, elle devrait même pouvoir alléger son temps de travail d'une heure par jour à compter du 3^{ème} mois de grossesse.

Pourtant dans les faits, on la contraint à cavalier, à rendre à la hâte un programme complet de 13 affaires apportant a priori un intérêt budgétaire à l'Etat surtout quand elles seront recouvrées.

Belle considération pour les agents de notre département, bel engagement pour la santé au travail, belle garantie pour la santé du bébé qu'elle porte !

A FO-DGFiP, nous estimons que les agents sont en droit d'attendre que leurs cadres supérieurs ne se limitent pas à être des godillots ou des béni-oui-oui.

Se limiter à diffuser et à faire appliquer sans discernement ce que la DG et la Délégation Interrégionale ont décidé, n'est pas acceptable ; ces cadres sont trop payés pour être de simples agents d'exécution ...

Et pour le coût (!), c'est bien aux acteurs locaux de pondérer ces objectifs en fonction des facteurs humains, à moins que notre chère déléguée interrégionale ne puisse entendre les arguments de « ses » départements...

Spectacle de Noël : Cirque de la Générosité

Dans la perspective de la manifestation de Noël 2015, les membres du CDAS et de la Délégation de l'Action Sociale vous proposent cette année un spectacle de cirque (bien différent de celui proposé par Bruno PARENT) et vous invitent :

**LE DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015
A 14 H à LONGUENESSE**

Sous le chapiteau du
CIRQUE de la GENEROSITE
(7^{ème} édition)



© 2007 - François Dubreuil